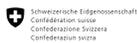




JALONS 8

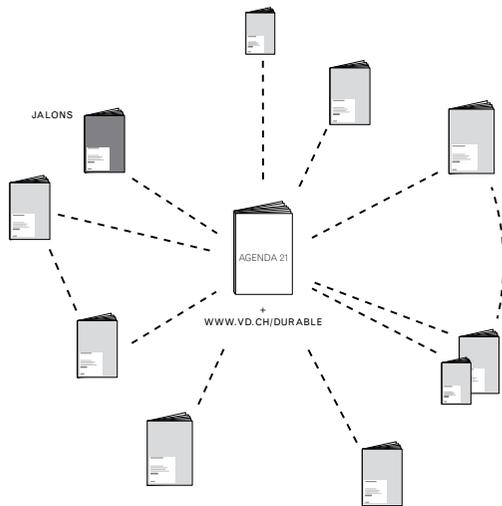
BOUSSOLE **21** ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES PROJETS SUR INTERNET

UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, ÉTAT DE VAUD
CONFÉDÉRATION SUISSE, OFFICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Office fédéral du développement territorial ARE





COLLECTION « JALONS »

COMMUNIQUER SUR NOTRE ENGAGEMENT

Un « Jalons » sur l'engagement du Canton de Vaud pour le développement durable c'est l'occasion de présenter des projets illustrant concrètement l'avancement de l'Agenda 21 cantonal. Penser globalement et agir localement, valoriser ce qui se fait, renforcer l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale, poser des objectifs et estimer le chemin parcouru, telles sont les approches du développement durable que nous promovons.

L'Agenda 21 figurant dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat rappelle que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire, ainsi qu'une organisation des prestations, qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Aujourd'hui, selon le Conseil d'Etat, l'adhésion de l'ensemble de la collectivité au développement durable est un impératif. Elle passe par la prise de conscience des efforts fournis, et ceux à entreprendre, pour orienter le développement du territoire vaudois vers plus de durabilité.

La diffusion par l'Unité de développement durable de Boussole21, outil d'évaluation de projet à l'aune du développement durable, confirme la volonté du Canton de Vaud de concrétiser ses engagements. Le présent Jalons a donc pour ambition de présenter succinctement « Boussole21 » et de promouvoir son utilisation via le site Internet, disponible également en allemand et en italien, www.boussole21.ch.

SOMMAIRE

1. EVALUATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
1.1 Boussole21 en bref	6
+ Avantages d'une évaluation avec Boussole21	
1.2 Importance des outils d'évaluation	10
+ Les étapes d'une évaluation de la durabilité	
1.3 Le rôle moteur des collectivités publiques	17
+ Évaluation de la durabilité dans l'Administration cantonale	
2. BOUSSOLE21	20
2.1 Philosophie de l'outil	20
+ Les 15 critères du développement durable du Conseil fédéral	
2.2 Approche méthodologique	22
2.3 Pour qui, quels types de projets, à quel moment et en combien de temps ?	26
2.4 Utilisation des résultats : quelles informations pour quels publics ?	30
+ Évaluation de la durabilité des projets conduits par la Commune d'Yverdon-les-Bains	
3. ÉVALUER UN PROJET – FONCTIONNEMENT DE L'INTERFACE WEB	36
3.1 Introduction	36
3.2 Rubrique « Généralités »	38
3.3 Rubrique « Évaluations »	40
+ Les 19 critères de Boussole 21	
+ En résumé	
+ Pour faire court – Votre évaluation en 5 mouvements !	
4. POUR EN SAVOIR PLUS	58
4.1 Comment a été développé Boussole21 ?	58
4.2 Logiciel libre et sécurité des données	59

AVANT-PROPOS

La concrétisation du développement durable invite à « tous tirer à la même corde » et surtout, dans la bonne direction! La cohérence de cette mise en mouvement nécessite des prises de décisions judicieuses basées sur des informations complètes et transparentes en terme de développement durable. Dans ce cadre, il est essentiel de s'assurer, à l'aide d'outils d'évaluation, à l'instar de Boussole21, qu'une politique publique, un programme ou un projet favorise le développement durable.

Disponible sur Internet, Boussole21 a pour objectif d'offrir à tout un chacun un moyen simple et gratuit de dresser le profil des forces et faiblesses d'un projet dans les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociétale) sans nécessiter de connaissances spécifiques en la matière.

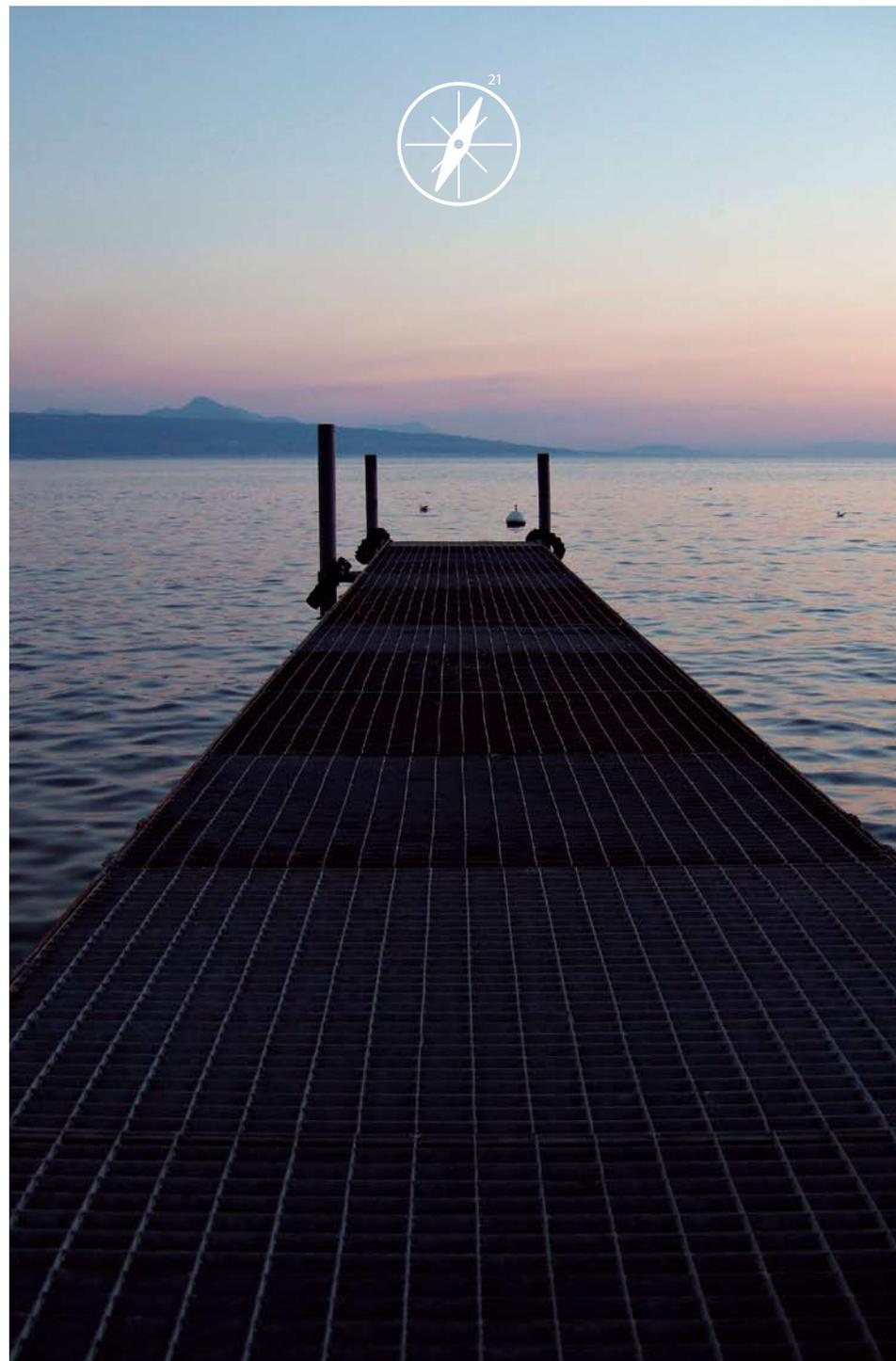
Basé sur une méthode multicritères, l'outil Boussole21 a été développé par l'Unité de développement durable en collaboration avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme et les associations régionales d'appui au développement économique, avec le soutien de la Confédération. Il répond également aux besoins exprimés par les services de l'Etat, de certains cantons et collectivités locales de disposer d'un outil d'évaluation de projets généraliste orienté vers le développement durable.

Tel que précisé dans le programme de législature du Conseil d'Etat, l'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui de mettre en œuvre des politiques publiques, programmes et projets qui soient favorables au développement durable. Le second est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise.

La diffusion de Boussole21 répond donc aisément à ces deux aspects : elle offre les moyens de vérifier pragmatiquement si les actions conduites par l'Etat favorisent le développement durable et incite les autres acteurs de la société, que sont notamment les communes et les régions, à évaluer leurs projets.

La plateforme Boussole21 est facile d'accès dans un module « open source ». Celui-ci peut donc être utilisé, modifié et diffusé librement au sein d'une communauté d'utilisateurs publics ou privés. Traduit récemment en allemand, Boussole21 est appelé à être diffusé au niveau suisse, voire international. Je forme le vœu que ces partages d'expériences permettront à l'avenir de converger encore davantage vers les objectifs universels du développement durable.

Jean-Claude Mermoud
Conseiller d'Etat
Chef du Département de l'économie



Stratégie pour le développement durable

L'évaluation de la durabilité fait partie intégrante de la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral. Dans ce cadre, l'Office fédéral du développement territorial (ARE), en charge de la promotion du développement durable en Suisse, encourage les cantons, les villes et les communes à évaluer leurs politiques et leurs projets selon les principes définis à Rio, il y a presque 20 ans. Les évaluations de la durabilité permettent, en effet, d'analyser les impacts d'un projet non seulement en regard de l'économie, mais aussi de l'environnement et de la société et ce, à court et à long terme, ainsi qu'à une échelle tant locale que globale. Sur la base des points forts et des points faibles du projet ainsi mis en évidence, il devient possible de l'améliorer.

L'objectif de la Confédération étant d'intégrer le développement durable dans toutes les politiques, activités et projets, l'évaluation de la durabilité est un moyen approprié. L'ARE encourage les collectivités publiques à entreprendre de telles démarches: un guide a été réalisé pour faciliter la mise en œuvre et un groupe d'échange d'expérience se réunit deux fois par année. Différents outils sont disponibles.

Boussole21 est l'un de ceux-là, permettant de passer les projets au crible du développement durable. Développé par le Canton de Vaud, il a reçu un soutien pour sa mise au point et ses tests dans différents domaines, octroyé par l'ARE dans le cadre de son Programme d'encouragement.

Son accès via Internet en français et en allemand en assure une très bonne diffusion, notamment auprès des communes suisses. Boussole21 représente une réelle avancée en termes de développement durable, car il permet la prise en compte aisée des trois dimensions lors de l'élaboration de politiques publiques et de projets. Ce nouveau «Jalons» arrive à point pour intensifier encore la promotion de son utilisation.

Nous nous félicitons de l'engagement du Canton de Vaud pour le développement durable et les évaluations de la durabilité, et nous saluons particulièrement l'esprit de collaboration constructive qui a régné et auquel la Confédération est attachée.

Maria Lezzi

Directrice de l'Office fédéral du développement territorial – ARE



1. ÉVALUATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 BOUSSOLE21 EN BREF

Boussole21 : une vision d'ensemble

Comment s'y prendre? Par quoi et par où commencer? Voilà les premières questions auxquelles se trouve confrontée toute personne voulant intégrer le développement durable dans sa gestion de projet. En effet, il n'est pas aisé d'anticiper les conséquences de son action sur les groupes de population les plus fragiles de la société, et en même temps, de réduire les coûts nécessaires à la mise en place de son projet tout en cherchant, par exemple, à minimiser la consommation d'énergie, à consolider l'économie locale, à favoriser la biodiversité ou à renforcer le lien social.

L'utilisation de Boussole21 pour construire une vision globale de la compatibilité d'un projet avec des objectifs de durabilité vous permet justement de garder la tête froide lorsque vous cherchez à prendre en compte ces multiples exigences. En effet, en guidant votre réflexion, cet outil permet au final de désigner les conséquences positives et négatives du projet, et de prendre du recul en posant un diagnostic sur l'ensemble de ses impacts sur l'économie, la société et l'environnement. Boussole21 fournit un réel appui qui permet de passer d'une vision sectorielle, et souvent réductrice, à une vision d'ensemble de votre projet.

Outil d'aide à la décision par définition, Boussole21 propose aux différents acteurs concernés une base solide et concrète pour une discussion objective et constructive.

Boussole21 en deux mots : souplesse et simplicité

La première force de Boussole21 est sa souplesse. L'outil peut en effet être utilisé pour évaluer des projets de toute nature et à différentes échelles, aussi bien spatiales que temporelles. Une évaluation avec Boussole21 permet, par exemple, de développer un argumentaire par rapport à une prise de position dans le cadre de la consultation sur un nouveau règlement, d'analyser la cohérence d'une stratégie ou d'anticiper les impacts de la refonte d'un système d'approvisionnement énergétique. De plus, cet outil peut être utilisé à tout moment, de l'évaluation en amont d'une décision (ex ante) à l'évaluation rétrospective (ex post), en passant bien sûr par une utilisation tout au long de la mise en œuvre du projet (in itinere) qui vous aide à «corriger le tir» en cours de route.

Le second point fort de Boussole21 est sa simplicité. Son accès par Internet rend possible son utilisation par toute personne intéressée, par tout chef de projet et ce, en tout temps. Concrètement, l'utilisation de Boussole21 ne requiert aucune connaissance préalable du «développement durable». L'évaluateur pourra se laisser guider par l'outil lui-même et accéder, selon sa volonté et au gré des différentes étapes d'analyse, à une riche information sur ce que le développement durable signifie. Boussole21 est donc un outil d'évaluation, mais également un moyen de sensibilisation au développement durable.

Cette approche volontairement généraliste rend accessible à un public de non-spécialistes des informations compréhensibles et une méthode d'évaluation qui n'est pas réservée à un cercle d'initiés ou à un corps de métier particulier.

Origines de Boussole21

Boussole21 a été développé par l'Unité de développement durable sur la base de la Boussole bernoise du développement durable de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du Canton de Berne. L'évolution qui a donné lieu à la version actuelle a bénéficié d'une collaboration avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) du Canton de Vaud et de l'appui de la Confédération.

La mise à disposition de Boussole21 vise à répondre au besoin exprimé tant par les services de l'Etat que par des instances politiques et législatives de pouvoir évaluer concrètement les impacts des projets, programmes, décisions ou lois, à l'aune du développement durable. Bien évidemment, cette mise à disposition fait également écho aux objectifs fixés dans l'Agenda 21 global diffusé lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 (Déclaration de Rio, signée par la Suisse) qui insiste précisément sur l'importance de l'élaboration et de l'utilisation d'outils d'évaluation pour assurer un développement durable de nos sociétés.

Suite à la diffusion des Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud en 2006 et à l'adoption par le Conseil d'Etat vaudois de l'Agenda 21 qui figure dans son programme de législature 2007-2012, le temps est venu, en 2010, de diffuser plus largement un outil d'évaluation spécifiquement destiné à une utilisation à l'échelle des projets, qui se révèle pratique, efficient et novateur.

Chargée de la coordination de l'Agenda 21 et ayant pour mission de venir en appui aux services de l'Administration cantonale pour sa mise en œuvre, l'Unité de développement durable propose à toute personne intéressée Boussole21, un outil simple et efficace pour l'évaluation de la durabilité.

Boussole21: un outil d'évaluation novateur

Les outils d'évaluation ont ceci d'essentiel qu'ils permettent au porteur de projet de savoir si les effets induits vont dans le sens du développement durable. La mise en lumière rapide et objective de ses forces et de ses faiblesses permet également d'identifier quels aspects du projet doivent être améliorés de manière prioritaire pour que celui-ci participe au mieux à la concrétisation d'un développement qui soit plus durable. La mise en avant du potentiel d'amélioration d'un projet, et donc de la possibilité de l'optimiser, est la réelle valeur ajoutée de Boussole21.

Boussole21 se compose de 19 critères à évaluer. Cette structure, avec un nombre réduit de critères, affranchit du besoin de les pondérer et d'agréger ensuite les appréciations qui leur auraient été attribuées.

L'outil ayant pour objectif l'évaluation et l'optimisation des projets sous l'angle du développement durable, l'analyse se focalise essentiellement sur les commentaires formulés quant aux impacts, aux risques de répercussions négatives et au potentiel d'amélioration du projet. Ainsi, l'ensemble des résultats et du processus constitue véritablement la base d'une réflexion et d'une aide à la décision.

Disponible en français, en allemand et en italien (www.boussole21.ch, www.kompass21.ch et www.bussola21.ch), Boussole21 est assurément un outil de portée nationale, destiné à bénéficier à un grand nombre de chefs de projets, tant au sein des collectivités publiques que dans les milieux privés ou encore au sein de la société civile.

AVANTAGES D'UNE ÉVALUATION AVEC BOUSSOLE21

VOUS VOULEZ...

- ... connaître votre projet et l'optimiser dans le sens du développement durable ?
- ... analyser rapidement ses effets sur l'environnement, la société et l'économie ?
- ... identifier les conflits d'intérêts et anticiper les blocages ?
- ... décider sur la base d'une pesée d'intérêts transparente ?
- ... expliquer le projet et les choix retenus ?
- ... communiquer sur les impacts du projet ?
- ... disposer d'arguments pour convaincre ?
- ... comparer différentes variantes d'un projet ?

► Pas de doute: Boussole21 est fait pour vous !

L'ÉVALUATION DE VOTRE PROJET VOUS PERMETTRA DE...

- ... mettre en évidence l'ensemble de ses impacts;
- ... connaître ses forces et ses faiblesses;
- ... déceler les économies potentielles;
- ... identifier les risques de répercussions négatives;
- ... déceler son potentiel d'amélioration;
- ... disposer d'informations pour alimenter un système de suivi-évaluation;
- ... optimiser votre projet pour qu'il favorise au mieux le développement durable.

VOUS OBTIENDREZ AINSI, DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE...

- ... une vue d'ensemble de l'intérêt du projet d'un point de vue économique, social et environnemental;
- ... une vérification que votre projet contribue aux objectifs du développement durable;
- ... un ensemble d'arguments sur les forces et les faiblesses du projet.

1.2 IMPORTANCE DES OUTILS D'ÉVALUATION

La gestion de projet s'appuie sur de nombreux outils qui permettent, par exemple, d'en vérifier la conformité aux objectifs fixés ou d'en faire un suivi financier. Depuis une dizaine d'années, des outils d'évaluation de projets selon le développement durable ont été élaborés, à l'instar de Boussole21, et aujourd'hui, ils peuvent être combinés avec d'autres types d'évaluations spécifiques sur des thèmes tels que les bilans énergétiques ou les études d'impacts sur la santé. En fournissant une aide à la décision sous l'angle du développement durable, les évaluations ne se substituent pas aux procédures classiques de gestion de projet. Elles les complètent en renforçant la prise en compte du développement durable.

Au sein d'une collectivité, les outils d'évaluation de développement durable peuvent être utilisés à différents moments des processus politiques. S'ils sont insérés dans les procédures institutionnelles classiques, ils gagnent en légitimité et l'utilité des résultats qu'ils fournissent augmente. Il est de surcroît certain que l'utilisation des outils d'évaluation prend tout son sens si des objectifs de durabilité ont été clairement définis au préalable, par le biais d'un Agenda 21 par exemple, et qu'un état des lieux du développement durable a été effectué à l'aide d'indicateurs.

Le tableau suivant situe Boussole21 dans la typologie des autres outils participant à la mise en place d'un développement durable :



OBJECTIFS	MOYENS D'ÉLABORER DES RÉPONSES
<p>► OÙ VEUT-ON ALLER ? Définir explicitement les objectifs pour permettre à tous les acteurs de tirer à la même corde.</p>	<p>Vision sur le long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs • Stratégie • Objectifs de durabilité • Agenda 21
<p>► OÙ EST-ON ? Assurer un « état des lieux » régulier permettant de mesurer le chemin parcouru et de déceler les tendances évolutives à moyen terme.</p>	<p>Monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système d'indicateurs de développement durable
<p>► DANS QUELLE DIRECTION ALLONS-NOUS ? Chercher à savoir si le projet mène (conduira, ou a conduit) effectivement dans la bonne direction.</p>	<p>Outils d'évaluation de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boussole21, par exemple
<p>► DISPOSE-T-ON DES MOYENS ADÉQUATS POUR ATTEINDRE NOTRE BUT ? Vérifier que les moyens engagés sont suffisants et que les méthodes choisies sont les bonnes.</p>	<p>Outils d'évaluation de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Contrôle qualité » des démarches, par exemple

A l'image d'un capitaine de navire ayant défini sa destination finale (ici, par analogie: le port de La Durabilité), il s'agira pour le capitaine de projet, tout au long du voyage, de contrôler que son navire se situe bien sur la trajectoire prévue en vérifiant sa position actuelle (grâce au sextant du monitoring). Il devra aussi vérifier que le navire est orienté dans la bonne direction et donc que la route empruntée est la bonne (grâce aux outils d'évaluation de la durabilité).

Dès lors, il ne reste plus qu'à ajouter à ces informations un contrôle continu de l'état du bateau et une bonne gestion de l'équipage (outils d'évaluation de processus), à documenter précisément la traversée pour permettre à d'autres d'emprunter une route similaire (guides, rapports documentés), ainsi qu'à convaincre l'armateur du bateau de l'intérêt de l'aventure en vue du potentiel refinancement d'un prochain voyage (analyses coûts/bénéfices, outils de communication).

Adapté de: Office fédéral du développement territorial – ARE (2004), Guide des outils d'évaluation de projet selon le développement durable, Berne, p. 11.



LES ÉTAPES D'UNE ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

L'utilisation d'outils d'évaluation de la durabilité est une étape importante de la concrétisation du développement durable. Cependant, pour augmenter les chances que les résultats soient suivis d'effets, il est nécessaire d'insérer cette démarche dans un processus global. Pour une collectivité, il s'agit d'explicitier où se situent les évaluations de développement durable au sein du cadre politico-administratif, de désigner les acteurs responsables de l'évaluation et du processus y relatif, d'exprimer à quelles fins leurs résultats seront utilisés et de dire qui diffusera les résultats et comment.

Selon le guide pratique «Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes» diffusé par l'Office fédéral du développement territorial, quatre étapes constituent idéalement l'ensemble du processus d'évaluation de la durabilité.

Elles peuvent être concrétisées de manière partielle et dans le temps, et sont illustrées comme suit :

1. MANDAT

- Identifier les responsables de la conduite de l'évaluation
- Définir les finalités des évaluations
- Définir les critères de pertinence qui impliquent une évaluation de projet
- Ancrer dans la mesure du possible le mandat au plan institutionnel

2. INITIATION

- Préciser le rôle de toutes les personnes concernées par l'évaluation
- Choisir l'outil
- Régler l'organisation de l'évaluation
- Etablir les règles de communication

3. ACTE ÉVALUATIF

- Définir le cadre de référence
- Réaliser l'évaluation
- Mettre en évidence les conflits d'objectifs
- Synthétiser les résultats

4. DÉCISION

- Interpréter les résultats
- Effectuer une pesée des intérêts
- Décider des conséquences
- Publier la décision officielle

Ces quatre étapes montrent que l'évaluation de la durabilité nécessite une préparation du terrain en amont et en aval de sa réalisation pour assurer une réelle prise en compte des résultats qui en découleront. L'ensemble de ce processus a pour but de poser clairement quels sont les objectifs attendus des évaluations, par qui et selon quelle procédure elles seront conduites, pour quels projets, et au final à qui les résultats seront communiqués et sous quelle forme.

Adapté de: Office fédéral du développement territorial – ARE (2004), Guide des outils d'évaluation de projet selon le développement durable, Berne, p. 25 ss. Disponible sur www.are.admin.ch > Thèmes > Développement durable > Evaluation de la durabilité > Cantons - communes



1.3 LE RÔLE MOTEUR DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Les collectivités publiques – Confédération, cantons et communes – sont appelées à prendre des engagements pour concrétiser le développement durable par le biais du cadre légal et réglementaire. Au travers d'Agendas 21 – ou programmes de développement durable –, elles peuvent renforcer la prise en compte du développement durable dans la gestion publique. Et l'influence réelle est grande puisque les achats des collectivités publiques suisses soumis aux marchés publics en 2007 s'élevaient à environ 40 milliards de francs, soit près de 8% du produit intérieur brut¹. Le rôle d'exemplarité peut également inciter d'autres acteurs de la société, tels que ceux de l'économie privée, à s'engager sur la même voie. Qu'il s'agisse des projets conduits, de la politique d'achat adoptée ou du choix de prestations acquises dans le cadre de la gestion interne ou de la mise au concours selon la législation sur les marchés publics, l'influence des collectivités publiques s'avère multiple.

Concrètement, la diffusion d'indicateurs de développement durable renseigne tout un chacun sur l'état des lieux d'un canton ou d'une commune dans ce domaine. Si l'on y ajoute la promotion de l'utilisation d'outils d'évaluation à l'échelle des projets tels que Boussole21, cela permet aux collectivités publiques d'activer simultanément les deux leviers dont elles disposent pour favoriser le développement durable: orienter les politiques publiques vers la durabilité, d'une part, et servir d'exemple pour tous les acteurs de la société, d'autre part.

Dans ce cadre, Boussole21 permet d'aider les décideurs et chefs de projets à élaborer des prestations ainsi qu'un cadre légal et réglementaire favorables au développement durable. Simultanément, son emploi permet de montrer à tous les autres acteurs que l'utilisation systématique d'un outil d'évaluation, simple, souple et efficace, est une valeur ajoutée concrète pour assurer la qualité, la transparence et la pertinence d'une démarche de développement durable.

Une collectivité publique peut donc aisément inciter l'économie privée et para-publique à agir en faveur du développement durable, par exemple via les achats de prestations qu'elle effectue. Elle peut également avoir comme objectif l'exemplarité en vue de la reprise des meilleures expériences et pratiques par d'autres acteurs.

¹ Tanner M. (2010), « Des marchés publics davantage transparents et efficaces grâce à simap.ch », La Vie économique, Revue de politique économique, Vol. 3, p. 32.

ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DANS L'ADMINISTRATION CANTONALE

Selon le programme de législature du Conseil d'Etat vaudois, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires de l'Agenda 21 relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services de l'administration.

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus¹.

Dans ce cadre, les chefs de projet de l'administration cantonale sont encouragés à évaluer leurs projets à l'aune du développement durable en s'appuyant sur l'ensemble des outils métier tels que ceux qui concernent le domaine construit, la politique d'achat, les appels d'offre publics, l'énergie et la mobilité, ou en utilisant Boussole21. Les services et leurs partenaires externes sont donc les bénéficiaires directs de Boussole21. Ils peuvent notamment mettre en valeur les résultats de leurs évaluations en renseignant les chapitres relatifs au développement durable dans les Exposés des motifs pour les projets de loi (EMPL) et les Exposés des motifs pour les projets de décret (EMPD) du Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil.

UTILISATION SPÉCIFIQUE DE BOUSSOLE21

Selon la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE), les principes du développement durable doivent être respectés. En vue de répondre à cette exigence, le Service de l'économie, du logement et du tourisme (Département de l'économie) s'est associé à l'Unité de développement durable pour adapter Boussole21 afin que les projets soutenus dans le cadre de l'appui au développement économique puissent être optimisés selon les principes du développement durable.

Grâce à cette collaboration et à la forte implication des onze associations régionales de développement économique du canton, la version actuelle de Boussole21 a été mise en ligne. Ainsi, depuis février 2009, les dossiers faisant l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre de LADE ou de la LPR doivent être évalués avec Boussole21².

Concrètement, sur la base d'une évaluation Boussole21, les associations documentent la partie «développement durable» des préavis qu'elles transmettent au Service de l'économie, du logement et du tourisme en vue de l'obtention d'un soutien cantonal. L'objectif est d'optimiser les projets soumis et de sensibiliser les porteurs de projet afin que, au fil du temps, ils se profilent plus nettement sous l'angle du développement durable.

FORMATION CONTINUE

Depuis 2009, le cours «Boussole21: un outil pour évaluer la durabilité de tout projet» est organisé au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP). Ce cours semestriel, gratuit pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale vaudoise et de la Ville de Lausanne, est ouvert au secteur public comme au secteur privé.

L'Unité de développement durable du Canton de Vaud organise également, à la carte, des formations sur l'utilisation de Boussole21 comme cela a été le cas en 2010 pour les cadres de la commune d'Yverdon-les-Bains.

En savoir plus : www.cep.vd.ch > Catalogue > Canton & communes

Contact: Unité de développement durable de l'Etat de Vaud, 021 316 73 24, info.durable@vd.ch

¹ www.vd.ch > autorités > Conseil d'Etat > programme de législature 2007-2012 > Agenda 21 cantonal

² Cette exigence vise spécifiquement les projets aidés au titre de la LPR ou des articles 20 à 26 LADE.

2. BOUSSOLE21

2.1 PHILOSOPHIE DE L'OUTIL

L'objectif de départ de l'Unité de développement durable était de mettre à disposition des chefs de projets un outil d'évaluation de la durabilité, utilisable de manière autonome, sans avoir de connaissances spécifiques en la matière. Sachant que de nombreux outils métier permettant de concrétiser le développement durable existent, à l'exemple de ceux concernant la construction ou l'énergie, il s'agissait de diffuser un outil généraliste, facile d'accès, qui soit également un moyen de sensibiliser aux enjeux du développement durable. C'est dans cet esprit que l'Unité de développement durable a travaillé à l'élaboration de Boussole21.

Le but de Boussole21 est de servir de base à une réflexion commune autour des résultats de l'évaluation, cela dans l'optique de faciliter l'optimisation d'un projet dans le sens du développement durable. Boussole21 est donc avant tout un moteur pour la discussion, un incitateur, mais aussi un modérateur pour un débat concret, étayé, objectif et constructif. Boussole21 ne se limite pas à nous indiquer une direction; en nous montrant aussi le chemin à parcourir, il constitue une véritable aide à la décision. En effet, l'analyse, reposant sur des critères essentiellement qualitatifs, aboutit à des résultats exprimés de manière graphique pour en faciliter la vision d'ensemble (graphique en radar), mais aussi à une compilation des commentaires liés aux impacts généraux, aux risques de répercussions négatives et au potentiel d'amélioration du projet. Ce sont au final ces commentaires qui sont au cœur de l'évaluation.

L'outil a aussi pu bénéficier des réflexions pertinentes de plusieurs chargés de projets de l'Etat de Vaud et de différentes communes, de personnes qui ont suivi les cours sur Boussole21 dans le cadre de leur formation continue, ainsi que des membres du groupe de travail sur l'Evaluation de la durabilité au niveau local, piloté par l'Office fédéral du développement territorial. La qualité de la version actuelle de Boussole21 a donc aussi été atteinte grâce à une importante contribution des utilisateurs.

Boussole21 est ainsi un outil évolutif, confronté à la réalité du quotidien des évaluateurs, appelé à tenir compte de leurs critiques, remarques et suggestions à l'avenir. Cette mise à jour sera faite périodiquement au sein d'une communauté de développeurs et d'utilisateurs qui est en phase de constitution. Ainsi, la qualité de Boussole21 sera assurée dans le temps.



2.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les trois pôles du développement durable

La définition du développement durable la plus connue est celle donnée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland : « Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins ».

En Suisse, la définition la plus répandue est celle qui est proposée par la Confédération dans le cadre du rapport « Développement durable en Suisse » qui présente les indicateurs choisis pour en faire le suivi (Monitoring du développement durable - MONET)¹. Elle complète ainsi la définition du rapport Brundtland :

- Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger.
- Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.

Au-delà de la définition : les objectifs qualitatifs et les postulats

Le développement durable implique la recherche permanente d'un équilibre entre ses trois piliers que sont l'économie, la société et l'environnement. Pour aborder les trois pôles du développement durable, le Conseil fédéral a formulé trois objectifs qualitatifs qui sont la « solidarité sociale », « l'efficacité économique » et la « responsabilité environnementale ». Ils ont un caractère transversal et sont traités sur un pied d'égalité : à long terme, un objectif, qu'il soit économique, environnemental ou social, ne peut être réalisé aux dépens de l'un ou des autres. Les collectivités qui s'engagent à œuvrer en faveur du développement durable doivent avoir tant la volonté que la capacité à se diriger selon cette nouvelle orientation qui suppose une forte exigence de changement.

Des postulats du développement durable² sont organisés autour de ces trois objectifs qualitatifs et structurés en vingt domaines. Ils représentent une concrétisation des objectifs du développement durable et présentent un caractère invariant à long terme. En exposant un objectif à suivre dans le long terme, valable pour plusieurs générations, ces postulats illustrent un projet de société.

Le cadre de référence de Boussole21

Les « 15 critères du développement durable du Conseil fédéral » présentés dans sa « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011 »¹ sont aussi ceux utilisés dans l'outil d'évaluation de la durabilité (EDD) élaboré par l'Office fédéral du développement territorial pour évaluer les projets de la Confédération (lois, programmes, stratégies, ...).

Avec les postulats du développement durable, ils constituent le cadre de référence de Boussole21 et ont permis de choisir, de structurer et d'organiser les critères de Boussole21. Tout en assurant une bonne couverture des différents thèmes du développement durable, ils précisent les objectifs à viser en terme d'efficacité économique, de responsabilité environnementale et de solidarité sociale.

Naturellement, si l'utilisateur de Boussole21 s'en imprègne, il se sentira plus à l'aise pour mener à bien l'évaluation de la durabilité d'un projet.

¹ *Adapté de* : Office fédéral de la statistique, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Office fédéral du développement territorial (2003), Le développement durable en Suisse – Indicateurs et commentaires, Neuchâtel. Disponible sur www.monet.admin.ch

² Les postulats du développement durable, validés par la Confédération, sont accessibles à l'adresse www.vd.ch/durable > Indicateurs > Indicateurs pour le canton de Vaud > Méthodologie

¹ « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011 », Conseil fédéral suisse, Rapport du 16 avril 2008. Disponible sur www.are.admin.ch > Thèmes > Développement durable > Stratégie

LES 15 CRITÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Présentés dans la «Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011»¹, les 15 critères du développement durable du Conseil fédéral sont:

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE

- Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable
- Au minimum, maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et en assurer la croissance qualitative
- Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie
- Influencer sur l'économie en premier lieu par les mécanismes de marché (prix), en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes
- Gérer les fonds publics sans préjudice des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs)

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle
- Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables
- Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'environnement et les humains
- Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération

SOLIDARITÉ SOCIALE

- Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large
- Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus
- Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social
- Garantir les mêmes droits et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme
- Favoriser la solidarité intra- et intergénérationnelle, ainsi qu'à l'échelle planétaire

¹ «Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011», Conseil fédéral suisse, Rapport du 16 avril 2008.
Disponible sur www.are.admin.ch >Thèmes > Développement durable > Stratégie



2.3 POUR QUI, POUR QUELS TYPES DE PROJETS, À QUEL MOMENT ET EN COMBIEN DE TEMPS ?

Pour qui ?

Qu'il s'agisse des responsables d'un projet ou des personnes appelées à prendre des décisions quant à sa réalisation, les utilisateurs potentiels de Boussole21 sont très nombreux. On pense ici tout particulièrement aux :

- ▶ responsables de projets au sein d'une administration
- ▶ décideurs politiques
- ▶ porteurs de projets du secteur privé
- ▶ personnes intéressées de la société civile

Basé sur des critères essentiellement qualitatifs, et fournissant toutes les informations nécessaires à l'évaluation, Boussole21 n'exige aucune connaissance préalable en développement durable. Le pré-requis de l'utilisation de Boussole21 n'est donc pas d'être un spécialiste de la durabilité mais d'avoir une bonne connaissance du projet – pour pouvoir l'évaluer de manière pertinente.

Notre conseil : une évaluation en équipe, avec les principaux acteurs du projet permet souvent d'obtenir plus rapidement une vision large, complète et précise de ses impacts.

Pour quels types de projets ?

Boussole21 permet d'évaluer des projets de natures très différentes, tels que :

- ▶ stratégie (exemple : pour les missions d'un service, pour la gestion d'une ressource)
- ▶ programmes (exemple : batterie de mesures, objectifs d'un Agenda 21)
- ▶ projets concrets (exemple : programme d'occupation pour des chômeurs en fin de droit)
- ▶ décisions politiques (exemple : politique d'achat selon des critères de développement durable)
- ▶ élaboration ou modification de lois, de règlements (exemple : soutien aux énergies renouvelables)

A quel moment ?

Une évaluation avec Boussole21 est possible aux différents stades de mise en œuvre d'un projet. Appliquer l'outil à chacune de ses différentes phases permet ainsi d'optimiser chacune d'entre elles :

▶ Avant (ex ante) : avant le début du projet – lors de sa planification ou de sa programmation – les grandes orientations se dessinent et peuvent être optimisées. De même, c'est avant de décider de la réalisation d'un projet qu'un mode de réalisation prenant en compte le développement durable peut être choisi.

▶ Pendant (in itinere) : l'évaluation détaillée du projet lors de sa mise en œuvre permet de l'optimiser en ayant une bonne connaissance de tous ses impacts.

▶ Après (ex post) : l'évaluation d'un projet terminé permet de vérifier ses effets concrets et d'alimenter un système de suivi-évaluation.

Notre conseil : réaliser la première évaluation d'un projet le plus tôt possible – idéalement lors de sa conception, et avant qu'il ne soit mis en œuvre – permet de conserver le plus grand nombre d'options ouvertes pour en garantir l'optimisation.

L'évaluation permet d'anticiper les conflits d'intérêts liés au projet et de prendre des décisions fondées sur une compréhension globale et holistique des enjeux, des opportunités et des risques en présence. Elle permet aussi d'éviter des blocages futurs qui pourraient par exemple surgir lors de la mise en œuvre.

En combien de temps ?

La durée d'une évaluation avec Boussole21 dépend de la complexité du projet et de la connaissance que l'évaluateur en a. Globalement, l'évaluation d'un projet bien documenté avec Boussole21 par le responsable de projet peut être faite en une heure, voire moins. La connaissance pratique de Boussole21 et l'aisance d'utilisation acquises à court terme sont aussi un gain temps.



2.4 UTILISATION DES RÉSULTATS : QUELLES INFORMATIONS POUR QUELS PUBLICS ?

Aujourd'hui, les outils d'évaluation de la durabilité sont peu connus et suscitent encore une certaine méfiance. Les informations à propos des résultats et de la méthodologie adoptée se doivent d'être transparentes afin que les destinataires d'une évaluation puissent se faire rapidement une idée de la manière dont les conclusions ont pu être dressées.

Pour communiquer les résultats d'une évaluation, il faut en premier lieu faire un bref rappel du concept global du développement durable et des évaluations de la durabilité pour donner un éclairage aux personnes ayant peu de connaissances dans ces domaines. Il s'agit ensuite d'expliquer le contexte dans lequel ces évaluations sont faites. Est-ce une volonté de l'exécutif, est-ce une mission explicite d'un service ou est-ce lié à l'importance des enjeux propres au projet par exemple ? A la suite de ce rappel, l'utilisation future des résultats est explicitée et les destinataires auxquels les résultats de cette évaluation sont à priori destinés peuvent être mentionnés.

A ce stade, évoquer les limites de l'exercice ou en mentionner le cadre de référence donnera un poids certain à votre rapport. La place des évaluations selon le développement durable en regard des autres outils (étude d'impact sur l'environnement, évaluation environnementale stratégique, étude d'impact sur la santé, plan directeur, analyse coûts/bénéfices, etc.) peut aussi être explicitée pour rendre la démarche plus compréhensible.

Concernant l'évaluation en particulier, il s'agira de donner une brève description de l'outil, de la phase à laquelle le projet a été évalué (avant-projet, plan de mesures, mise en œuvre, etc.), des limites spatiales et temporelles de l'évaluation en question ou encore des personnes ayant pris part à l'évaluation.

Le projet peut par ailleurs être présenté en établissant une comparaison avec une situation de référence (statu quo, scénario «*business as usual*», projection d'autres scénarios en fonction de diverses variantes du projet, etc.).

Pour la présentation des résultats eux-mêmes, il s'agit de faire une synthèse des principaux impacts du projet sur les critères directement concernés, et ce pour les trois pôles du développement durable. Ce travail s'appuie également sur les commentaires qui justifient l'évaluation ainsi que les commentaires concernant les risques de répercussions négatives et le potentiel d'amélioration du projet. Cette synthèse peut être accompagnée de la visualisation graphique des forces et des faiblesses de votre projet. Le graphique seul, sans explication, ne permet pas l'interprétation et l'appréciation détaillée des résultats.

Les évaluations avec Boussole21 ne conduisant pas à un indice final de durabilité par le biais d'une agrégation des résultats, il s'agit de présenter l'ensemble des résultats de manière différenciée. On veillera donc à permettre au lecteur de distinguer aisément les impacts à court terme des impacts à long terme, les conséquences locales des retombées globales, et les résultats issus d'une approche qualitative de ceux issus d'une analyse quantitative lorsque les données existent (diminution de consommation d'énergie ou de kilomètres parcourus par exemple).

La mention de l'ensemble des groupes cible du projet, et surtout des milieux « perdants » et « gagnants » de sa mise en œuvre, donneront également du poids à votre évaluation, en renforçant sa transparence.

Au final, le rapport doit comprendre une appréciation globale et une prise de position argumentée sur la valeur du projet en termes de durabilité, de même que le passage en revue des conséquences concrètes engendrées par la réalisation de l'évaluation elle-même (améliorations, rectifications, sensibilisation, etc.). La formulation de recommandations, et la proposition de mesures d'accompagnement permettant d'envisager une mise en œuvre optimale du projet évalué, parachèveront cette présentation.

Adapté de: «Évaluation de la durabilité au niveau local en pratique ; Fiche technique 2 – Recommandations pour la présentation des résultats d'une évaluation de la durabilité», ARE, sanu, IDHEAP, avril 2009. Disponible sur www.are.admin.ch >Thèmes > Développement durable > Evaluation de la durabilité > Cantons et communes

ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES PROJETS CONDUITS PAR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Engagée depuis dix ans dans une démarche de développement durable, la Ville d'Yverdon-les-Bains a choisi trois axes principaux pour son Agenda 21: mobilité, consommation et administration exemplaire. C'est dans ce cadre que la Commune a initié une démarche visant à instaurer les évaluations de projets sous l'angle du développement durable. L'objectif étant de fournir des informations à la Municipalité quant à la compatibilité des projets avec le développement durable en vue de leurs présentations au Conseil communal.

Différents outils ont été utilisés dans le cadre d'un groupe de travail avec comme objectif d'en choisir un qui réponde aux besoins des chargés de projets: obtenir une évaluation dans les trois pôles du développement durable, avoir à disposition un outil simple d'utilisation, profiter d'un outil existant ou nécessitant peu d'adaptations.

En premier lieu, l'outil «Aequo 3D» a été retenu puis légèrement adapté selon les besoins émis par le groupe de travail. Dans un deuxième temps, des évaluations de projets ont été effectuées avec Boussole21 en vue de comparer les deux outils et leurs valeurs ajoutées respectives dans le cadre de la gestion des projets conduits.

Au final, le groupe a opté pour Boussole21 notamment pour son accès via Internet, pour la clarté et la synthèse des résultats obtenus. Cette adhésion a conduit la Municipalité à demander des évaluations de projets avec Boussole21 pour tous les projets soumis au Conseil communal, c'est-à-dire ceux excédant 50'000 francs.

Dans la foulée, l'ensemble des cadres et chefs de projets communaux ont été formés aux évaluations avec Boussole21 en collaboration avec l'Unité de développement durable de l'Etat de Vaud. Aujourd'hui, ces évaluations sont sous la responsabilité d'un groupe modulable, à disposition des différents responsables de projets. Pour chaque évaluation, ce groupe est composé du chef de projet concerné, d'un représentant du Secrétariat général, d'un représentant de l'Agenda 21 et d'un autre collaborateur impliqué dans le projet mais venant d'un autre service.

Les expériences faites avec Boussole21 dans le cadre des évaluations conduites sont documentées. Un bilan de l'ensemble de la démarche sera fait dans une année afin de l'ajuster, de choisir les projets les plus pertinents à évaluer et d'envisager des adaptations de Boussole21.

La volonté de la Municipalité de documenter les projets à l'aune du développement durable en vue d'en informer le Conseil communal confirme l'engagement de la Commune à concrétiser le développement durable.





21

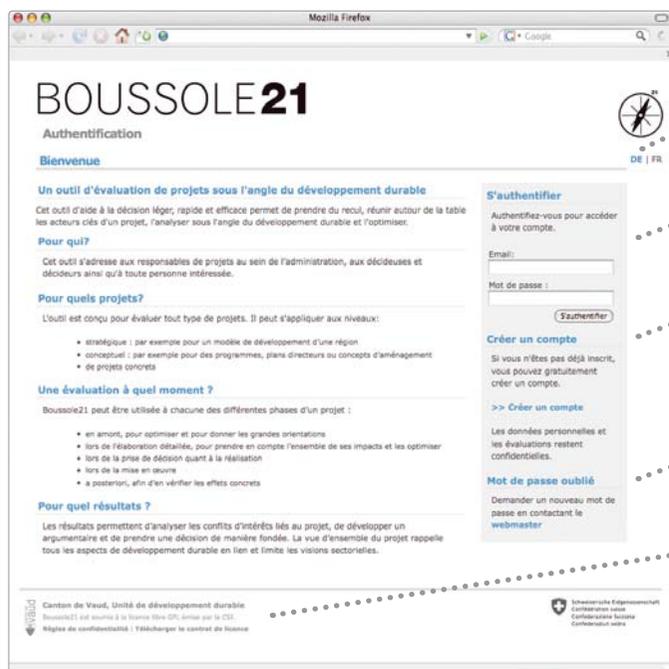
LE GUIDE

3. ÉVALUER UN PROJET – FONCTIONNEMENT DE L'INTERFACE WEB

- Une fois logué, un concentré express de Boussole21, exprimé en moins de 140 mots, vous souhaite la « bienvenue » sur www.boussole21.ch.

3.1 INTRODUCTION

Boussole21, c'est une interface web : www.boussole21.ch



3. Langue : fr | de | it

5. Espace d'authentification

1. Créer un compte d'utilisateur

4. Mot de passe oublié

2. Règles de confidentialité

Page d'accueil du site.

Sur la page d'accueil du site www.boussole21.ch, vous pouvez très facilement créer votre propre compte utilisateur (►1) : une adresse e-mail, un mot de passe – et le tour est joué. L'adresse e-mail servira exclusivement à vous authentifier et à recevoir, sur demande uniquement, des informations spécifiques relatives à l'utilisation de l'outil. La création d'un compte personnel est indispensable étant donné que vos évaluations y sont stockées.

Comme précisé dans les règles de confidentialité de Boussole21 (►2), les résultats de vos évaluations ne sont accessibles qu'avec votre compte utilisateur; ni les administrateurs du site, ni le webmaster ne peuvent y accéder.

Sur cette page, vous pouvez aussi choisir la langue d'affichage qui vous convient (►3) et demander un nouveau mot de passe au webmaster (►4) si vous avez égaré le vôtre.

Notez encore que lorsque vous revenez sur la page d'accueil une fois votre compte créé, vous n'avez plus qu'à introduire votre nom et votre mot de passe dans l'espace d'authentification (►5) pour entrer directement dans Boussole21.



1. Généralités

2. Evaluations

Ensuite, deux rubriques principales vous sont proposées:

Généralités (►1)

Evaluations (►2)

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LA RUBRIQUE « GÉNÉRALITÉS »

Vous trouvez des informations générales concernant les outils d'évaluation de développement durable, un guide d'utilisation de Boussole21, ainsi que des fiches pratiques sur l'évaluation de la durabilité au niveau local et quelques suggestions pour la réalisation d'évaluations.

1. Outils développement durable

2. Recommandations pour l'évaluation

3. Mon compte



Menu.

« Outils développement durable » (► 1)

- Une mise en perspective de Boussole21 parmi les différents outils disponibles qui visent à favoriser le développement durable en Suisse – des outils élaborés par la Confédération, par diverses instances cantonales et communales, en collaboration avec des hautes écoles et des instituts spécialisés.
- Une mise en lien du guide pratique « Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes » de l'Office fédéral du développement territorial.
- Une mise en lumière de l'importance de l'évaluation pour assurer le développement durable de nos sociétés. Ici, et maintenant !

« Recommandations pour l'évaluation » (► 2)

- Le « Guide d'utilisation » complet, téléchargeable en format pdf, vous donne tous les détails nécessaires à la réalisation d'une évaluation avec Boussole21.
- Sur chaque page du site www.boussole21.ch, en haut à droite, un lien donne un accès rapide au guide en version html. Pratique !
- L'explicatif détaillé de tous les critères et sous-critères utilisés pour l'évaluation dans les trois domaines du développement durable vous permet de saisir précisément ce qui est attendu de votre projet, par rapport à chaque critère, pour qu'il favorise véritablement la durabilité.
- Des « Fiches techniques » vous aident, par exemple, à identifier et à surmonter certains obstacles d'une évaluation, à présenter de manière adéquate vos résultats, à mieux situer l'évaluation de la durabilité par rapport aux autres types d'évaluation, à fixer un cadre spatial et temporel pour votre évaluation et à déterminer le « référentiel » de votre évaluation; c'est-à-dire la situation actuelle ou attendue à laquelle votre projet sera finalement comparé.
- Quelques suggestions pour vous lancer facilement dans l'évaluation de projet avec Boussole21. Avec des conseils avisés pour assurer la légitimité de la démarche, pour vous assurer de l'objectivité de votre évaluation (en réalisant une évaluation en groupe, par exemple), pour augmenter l'efficacité de l'utilisation des résultats de votre évaluation (en la conduisant le plus en amont possible), pour pouvoir garder une trace de toutes les réflexions et autres idées d'optimisation émises pendant la démarche et, enfin, pour aller à l'essentiel et ne pas vous perdre dans les détails.

« Mon compte » (► 3)

- C'est la page du site où vous pourrez aisément modifier votre compte personnel (e-mail, mot de passe), la langue d'affichage, ou supprimer votre compte d'un simple clic.

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LA RUBRIQUE « ÉVALUATIONS EXISTANTES »

Depuis cette page, vous pouvez accéder directement à toutes vos évaluations, pour en modifier le contenu (►1), les supprimer (►2) ou déléguer l'accès à un autre utilisateur (►3). Cette dernière opération permet à celui qui se voit déléguer une évaluation de la consulter ou de la modifier (accès en lecture et en écriture). Il est aussi possible de dupliquer une évaluation (►4) afin de travailler sur une nouvelle version tout en conservant l'original.

Évaluations existantes

1. Modifier

2. Supprimer

3. Déléguer

4. Dupliquer

Evaluations existantes.



CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LA RUBRIQUE «NOUVELLE ÉVALUATION»

Lorsque vous vous lancez dans une nouvelle évaluation Boussole21, les cinq onglets suivants s'offrent à vous: Informations générales | Economie | Environnement | Société | Résultats.

D'office, vous arrivez sur l'onglet intitulé «Informations générales» qui vous permet de nommer et de décrire brièvement votre évaluation. L'analyse proprement dite se déroule quant à elle sous les trois onglets des pôles du développement durable: «Economie | Environnement | Société». Le dernier onglet présente les «Résultats» de votre analyse, offerts sous forme graphique et sous forme d'une liste des critères paramétrable selon vos besoins: tous les critères | critères favorables | critères défavorables | critères sans effet | critères commentés. Sous cet onglet, il vous est également possible de rédiger un commentaire général pour offrir un aperçu rapide des enjeux et des conclusions de votre projet, ou encore d'exporter l'ensemble des résultats de l'évaluation dans un document au format RTF (compatible avec OpenOffice Writer et Microsoft Office Word).

Onglet «Informations générales»

Après avoir référencé votre évaluation (noms et prénoms des évaluateurs, entreprise, département, service ► 1) et après avoir brièvement décrit le projet évalué et son contexte (nom et description du projet ► 2), vous êtes invités à déterminer le potentiel d'influence de votre projet sous «effet levier» (► 3); c'est-à-dire l'ampleur de son impact potentiel sur la société, les finances, le territoire, l'environnement ou les générations futures.

Par exemple, plus la surface de territoire concernée est importante, plus le nombre de personnes touchées est élevé, plus les montants financiers en jeu et la durée des effets sont potentiellement grands, plus l'«effet levier» de votre projet est à priori important.

Vous êtes encore invité à préciser, sous «domaines concernés» (► 3), l'importance de l'impact potentiel du projet dans chacun des trois domaines du développement durable (impact «léger», «moyen» ou «significatif»).

L'information entrée sous «effet levier» et «domaines concernés» ne fait pas partie de l'évaluation proprement dite. Avec la description du projet, elle permet au lecteur du rapport final de l'évaluation d'avoir rapidement une première représentation du projet et de ses enjeux.

Sur cette même page toujours, vous pouvez aussi vérifier l'état de la délégation de votre évaluation (► 4) ou encore afficher l'historique (dates) de toutes les modifications apportées à votre analyse (► 5).

1. Informations sur les auteurs de l'évaluation

2. Informations générales sur le projet

3. Effet levier et domaines concernés

4. Délégation de l'évaluation à un autre utilisateur

5. Historique de l'évaluation

Nouvelle évaluation.



Onglets « Economie | Environnement | Société »

Les trois onglets « Economie | Environnement | Société » (►1) présentent les 19 critères de base retenus pour l'évaluation sur une échelle allant de « A », très favorable, à « G », très défavorable (►6), ainsi que les champs disponibles pour justifier vos appréciations, déterminer les risques de répercussions négatives du projet et son potentiel d'amélioration.

nota bene : si vous estimez que votre projet n'a pas d'impact sur un critère, vous pouvez le notifier en cochant « X », ce qui signifie que le critère n'est pas concerné.

The screenshot shows the BOUSSOLE21 evaluation interface. Callout 1 points to the top navigation tabs: 'Economie', 'Environnement', and 'Société'. Callout 2 points to the 'Société' tab. Callout 3 points to the 'Sélectionner un critère' dropdown menu. Callout 4 points to the 'Comment évaluer' section. Callout 5 points to the 'Informations complémentaires' section. Callout 6 points to the 'Evaluation' scale (A-G). Callout 7 points to the 'Justification de l'évaluation' text area. Callout 8 points to the 'Risques de répercussions négatives' text area. Callout 9 points to the 'Potentiel d'amélioration' text area.

Au cœur de l'évaluation !

Lorsque vous passez en revue les 19 critères à évaluer, le fait d'enregistrer les informations pour un critère vous conduit automatiquement au critère suivant. En cliquant sur le menu déroulant (►2), vous pouvez revenir directement au critère de votre choix.

Pour chaque critère, la page vous propose les rubriques suivantes :

- Comment évaluer (►4)
- Informations complémentaires (►5)
- Appréciation (►6)
- Justification de l'évaluation (►7)
- Risques de répercussions négatives (►8)
- Potentiel d'amélioration (►9)

Les informations sur « Comment évaluer » (►4) vous renseignent sur la manière d'évaluer le critère en question. Ce petit « aide-mémoire » met en évidence tous les éléments à prendre en considération pour évaluer judicieusement votre projet par rapport au critère sélectionné.

Pour vous aider à évaluer par exemple le critère 1.1 *Création et distribution de richesses*, l'explicatif « Comment évaluer » vous invite à juger positivement votre projet s'il favorise une activité générant de la valeur ajoutée, s'il maintient ou augmente la valeur ajoutée ou la productivité d'une activité économique en place, s'il crée ou maintient des postes de travail, relève les bas salaires, ou encore s'il instaure une politique salariale équitable. Le texte « Comment évaluer » vous incite aussi à juger favorablement tout projet visant une diversification de l'activité économique, assurant une répartition territoriale équilibrée de celle-ci et favorisant des retombées économiques locales. Il insiste enfin sur l'importance de la contribution du projet à la diminution du coût de la vie pour les citoyens.

Bref, « Comment évaluer » vous donne – clé en main – tous les éléments nécessaires à une évaluation objective de votre projet, critère après critère.

Les « Informations complémentaires » (►5) vous permettent d'approfondir la réflexion engagée autour du critère analysé. Ce ne sont donc pas des « sous-critères » à évaluer eux aussi. Ces informations servent simplement de support à une réflexion approfondie autour du critère en question, justifient le choix des divers éléments constitutifs de l'évaluation du critère (présentés dans l'explicatif « Comment évaluer ») et précisent en quoi et comment ceux-ci peuvent favoriser concrètement le développement durable.

Pour reprendre l'exemple du critère 1.1 *Création et distribution de richesses*, ce texte va – entre autres – vous préciser ce qu'il faut entendre par « création de valeur », comment se calcule la « productivité de l'activité économique », en quoi l'augmentation des « différences de revenus » peut engendrer une hausse des inégalités sociales allant à l'encontre du développement durable, ou pourquoi de trop importantes différences économiques régionales, une économie locale trop monostructurelle, des retombées économiques délocalisées et un coût de la vie trop élevé peuvent représenter un risque non seulement pour la stabilité de l'économie, mais aussi pour le maintien de la cohésion sociale.

L'échelle de notation (► 6) vous permet de donner votre appréciation de l'impact de votre projet en fonction du critère analysé, sur une échelle allant de « A », très favorable, à « G », très défavorable – à l'instar de la désormais bien connue « étiquette Énergie ». Avec, pour rappel, la possibilité de cocher « X » si vous estimez qu'il est impossible ou non pertinent de juger l'impact de votre projet sur le critère en question.

L'espace pour les commentaires liés à la « Justification de l'évaluation » (► 7) vous invite à justifier l'appréciation que vous venez d'attribuer au critère. Ce petit explicatif est d'une importance capitale pour votre évaluation : non seulement il étaye votre prise de position, mais il sert en plus d'impulsion et de matière première pour la discussion finale sur le projet, ses forces et ses faiblesses spécifiques, ses impacts effectifs, et donc pour la prise de position des décideurs quant au projet.

L'espace pour les commentaires liés aux « Risques de répercussions négatives » (► 8) vous invite à recenser, pour chaque critère analysé, les conséquences directes ou indirectes – c'est-à-dire reportées dans le temps ou dans l'espace – que ce projet pourrait engendrer sous sa forme actuelle et qui pourraient mettre à mal sa durabilité.

L'espace pour les commentaires liés au « Potentiel d'amélioration » (► 9) vous invite à recenser toutes vos propositions d'amélioration, toutes les pistes possibles qui pourraient renforcer la durabilité du projet – à court, à moyen ou à long terme –, tant pour le projet dans sa forme actuelle, que dans de potentiels développements.

nota bene : Le contenu des trois champs « Justification de l'évaluation », « Risques de répercussions négatives » et « Potentiel d'amélioration » est très important. Si le champ « Évaluation » (avec ses appréciations de « A » à « G ») représente le squelette de votre évaluation, ces trois champs-là en sont tout à la fois le cœur, la chair et l'habillage ! En effet, ils vous permettront de garder une trace de toutes les réflexions que vous aurez conduites pendant l'évaluation, de tous les risques que votre projet vous paraît receler et de toutes les pistes qui vous paraissent intéressantes pour optimiser votre projet dans le sens du développement durable.

Ces informations-là s'avéreront extrêmement précieuses *in fine* : en tant que synthèse de votre raisonnement, elles permettront aux personnes désireuses de mieux connaître votre projet de prendre rapidement connaissance de ses enjeux concrets. Elles représentent une porte d'entrée idéale pour la discussion et pour une réflexion commune sur la suite à donner à votre projet.

LES 19 CRITÈRES DE BOUSSOLE 21

Economie

- Création et distribution de richesses
- Conditions cadre pour l'économie
- Compétitivité de l'économie et innovation
- Finances publiques
- Faisabilité et viabilité du projet
- Conformité et adéquation aux besoins

Environnement

- Diversité biologique et espace naturel
- Énergie
- Mobilité et territoire
- Consommation de matériaux et recyclage
- Gestion et qualité du sol et de l'eau
- Qualité de l'air extérieur et intérieur
- Changement climatique et risques

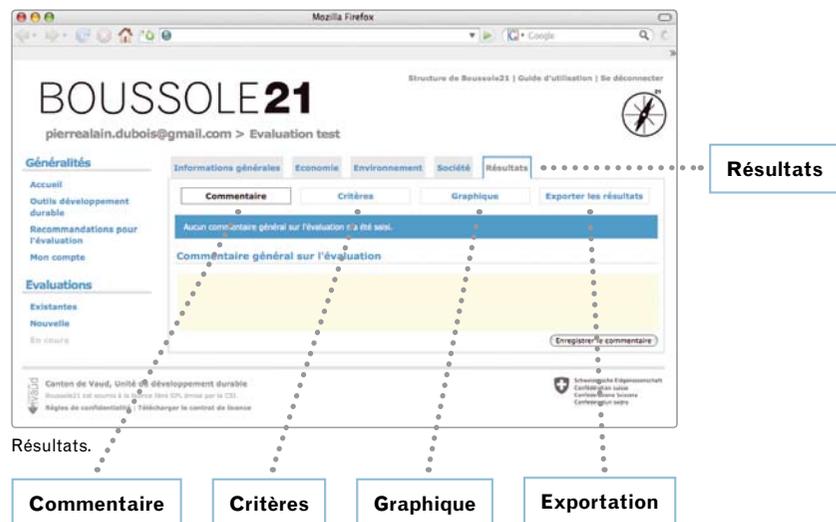
Société

- Santé et prévention
- Formation, éducation, activités sportives et culturelles
- Cohésion sociale
- Cadre de vie et espace public
- Droits et sécurité
- Gouvernance, vie politique et associative



Onglet « Résultats »

Le dernier onglet de l'évaluation s'intitule « Résultats ». C'est ici que se récoltent les fruits de votre travail, ici que sont rassemblés tous les éléments d'analyse abordés pendant le processus d'évaluation. Ici aussi que sont synthétisés de manière graphique – sur le fameux « radar » de Boussole21 – les différents impacts de votre projet en termes de développement durable. L'onglet « Résultats » comprend les quatre sous-onglets suivants: « Commentaire », « Critères », « Graphique » et « Exporter les résultats ». Passons-les rapidement en revue.



nota bene: si, pour différentes raisons, aucune appréciation n'a été enregistrée pour certains critères au cours de l'évaluation, la liste des critères en question s'affiche lorsque vous passez à l'onglet « Graphique ». Vous avez ainsi la possibilité d'y revenir en tous temps.

Sous-onglet « Commentaire »

L'onglet « Résultats » s'ouvre sur un champ vierge, qui vous invite à synthétiser en quelques phrases votre position quant à l'apport de votre projet en termes de durabilité, à en présenter les principales forces et faiblesses. Ce commentaire général est assurément la clé de voûte de votre évaluation. Il est important de faire ce commentaire à chaud, juste après l'évaluation, pour qu'il synthétise au mieux les tenants et aboutissants du projet.

Sous-onglet « Critères »

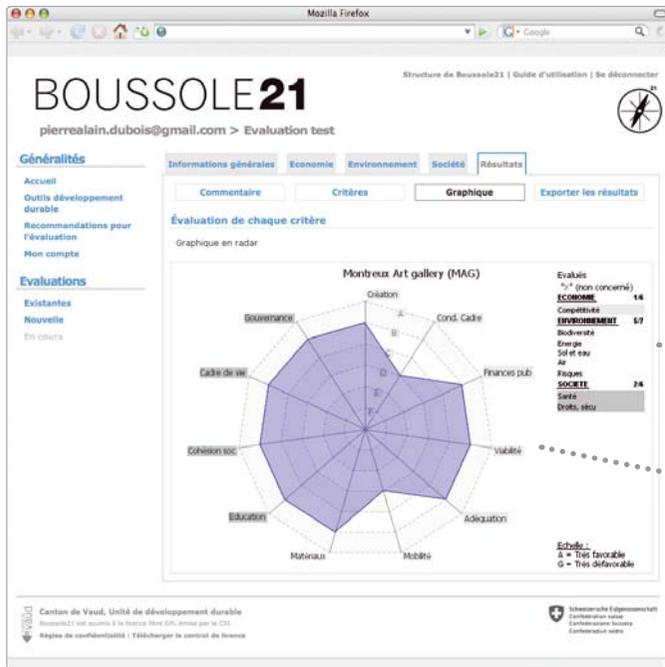
Vous retrouverez ici, en un clin d'œil et en regard de chacun des critères, toutes les appréciations attribuées et tous les commentaires formulés au cours de votre analyse. Une vision d'ensemble, donc, mais aussi – en un seul clic – une vision détaillée et complète de tous vos arguments. La signature de Boussole21, en somme.

nota bene: En fonction des besoins de votre analyse ou de votre souhait de revenir sur certains critères plutôt que d'autres, vous avez ici la possibilité de filtrer vos résultats selon les catégories suivantes: Tous les critères | Favorables | Défavorables | Sans effet | Commentés. Comme son nom l'indique, le premier sous-onglet recense tous les critères (associés à leur appréciation et à leurs commentaires respectifs), alors que les trois suivants permettent de filtrer les critères en fonctions des évaluations données. Le dernier sous-onglet fait ressortir uniquement les critères ayant été commentés.

Sous-onglet « Graphique »

Si vous cliquez sur le champ « Graphique », Boussole21 vous présente son étendard : son fameux « graphique en radar ». L'illustration graphique de vos résultats vous donne une vue d'ensemble de votre projet tout en mettant en évidence ses points forts et ses points faibles – pour chacun des critères analysés.

Ce visuel s'avère très utile pour donner rapidement une idée générale de votre projet en termes de durabilité, mais aussi pour comparer différentes variantes de projet ou différents scénarios entre eux – en comparant les formes des radars obtenus. Ce graphique permet également de visualiser en un instant les domaines dans lesquels le projet devrait être amélioré (ses points faibles : les creux) ou, au contraire, ceux qui seraient particulièrement à même d'être au centre d'une campagne de promotion du projet (ses points forts : les pointes).



Liste des critères non-évalués

Ordonnancement des critères selon leur appréciation

Graphique.

Sous-onglet « Exporter les résultats »

Cette dernière fonction vous permet d'exporter l'ensemble de votre analyse (critères, évaluations, commentaires, graphique) sous forme d'un rapport à télécharger (format RTF – compatible avec OpenOffice Writer ou Microsoft Office Word). Vous pouvez de la sorte monter un dossier complet sur votre évaluation, en retravailler le contenu ou en affiner la présentation.



Exportation.

Fonction d'exportation

En-tête et pied de page du rapport final

EN RÉSUMÉ

La grande force de l'outil Boussole21, c'est qu'il vous offre *in fine*, non seulement une vision globale de l'ensemble des impacts et des conflits d'intérêts potentiels induits par votre projet, mais aussi une vision précise et complète de tous les résultats de votre analyse, basée sur des critères pertinents et concrets en termes de durabilité. L'interface web de Boussole21 vous permet de naviguer librement et rapidement entre ces deux mondes – du « détail local » à la « vision globale ». Vous pouvez ainsi repérer rapidement les points forts et les points faibles de votre projet, mais aussi retrouver – en deux clics – les raisons qui se cachent derrière ces appréciations.

La compilation des résultats d'une analyse « Boussole21 » permet de comprendre rapidement l'intérêt du projet en termes de durabilité, de saisir ses limites mais aussi son potentiel, de disposer d'une batterie d'éléments concrets pour développer une synthèse ou un argumentaire voire un plan de communication efficace, et de prendre connaissance des pistes d'amélioration potentielles permettant d'optimiser le projet dans le sens du développement durable.

POUR FAIRE COURT

Votre évaluation en 5 mouvements

1^{er} MOUVEMENT

Référenciez votre projet: nom, prénom, etc. ► onglet « Informations générales ».

C'EST FACILE !

2^e MOUVEMENT

Déterminez le potentiel d'influence de votre projet en général et son impact attendu dans les trois domaines du développement durable ► onglet « Informations générales »; champs « Effet levier » et « Domaines concernés ».

ICI, IL FAUT ANTICIPER !

3^e MOUVEMENT

Prenez le pouls des exigences liées à chacun des 19 critères de Boussole21 ► onglets « Economie | Environnement | Société »; explicatifs « Comment évaluer » et « Informations complémentaires ».

C'EST FACILE ; IL SUFFIT DE LIRE...

4^e MOUVEMENT

Apprécier l'impact de votre projet sur chaque critère analysé (sur l'échelle allant de « A » à « G »), et surtout: justifiez votre choix! ► champs « Evaluation » et « Justification de l'évaluation ».

C'EST PLUS FACILE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DU 3^e MOUVEMENT...

5^e MOUVEMENT

Laissez parler votre flair ! Repérer les risques majeurs du projet et, bien sûr, couchez sur le papier toutes vos idées d'améliorations potentielles. ► champs « Risques de répercussions négatives » et « Potentiel d'amélioration ».

Reprenez votre archet depuis le 3^e mouvement et rejouez les mêmes mesures pour chacun des 18 critères restants – et le tour est joué.

OVATION GÉNÉRALE. LE PUBLIC EST DÉJÀ DEBOUT !

4. POUR EN SAVOIR PLUS

4.1 COMMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ BOUSSOLE21?

Développé et maintenu par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud depuis 2006, Boussole21 a été élaboré sur la base de la Boussole bernoise du développement durable, développée par l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du Canton de Berne¹.

2006: Boussole21 – version 1

En 2006, l'Unité de développement durable initie une adaptation de la Boussole bernoise du développement durable. Un certain nombre de critères sont regroupés et une pondération des critères est introduite. Les appréciations attribuées sont agrégées par thème puis par pôle (social, environnemental, économique). Cette adaptation aboutit à une première version de Boussole21 disponible sous format Microsoft Excel.

En 2007, cette version de Boussole21 est traduite en italien et mise en ligne sur le site www.boussole21.ch.

2008: Boussole21 – version 2

Le 1^{er} janvier 2008, la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) entrent en vigueur. Elles instituent la prise en compte du développement durable comme prérequis pour l'octroi d'un soutien économique. Sous l'impulsion particulière de ces deux lois et pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, l'Unité de développement durable s'associe au Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) et aux associations régionales de développement économique pour adapter Boussole21 à leurs besoins. Les principales améliorations proposées par cette nouvelle version sont les suivantes :

- Fixation d'un cadre de référence – les 15 critères du Conseil fédéral – permettant de légitimer et d'organiser les critères de Boussole21.
- Évaluation au niveau des critères (19) et non plus au niveau des sous-critères (111) ; ces derniers servent désormais d'aide à la réflexion et de support à la justification de l'évaluation effectuée, mais n'obligent plus l'utilisateur à évaluer une pléthore de critères sans liens directs avec le projet. Abandon de la pondération et de l'agrégation.
- Renforcement des pôles « Société », « Économie » et « Environnement ».
- Restructuration de l'outil et renforcement de l'explicatif « Comment évaluer » afin de faciliter la justification de l'évaluation et la fixation de ses limites spatiales et temporelles.
- Introduction des champs « Risques de répercussions négatives » et « Potentiel d'amélioration » permettant de nuancer et d'enrichir l'évaluation d'un critère, et facilitant ainsi l'optimisation des projets.

Ce développement méthodologique a conduit à une nouvelle version de Boussole21, mise en ligne en 2009.

¹ Voir : www.bve.be.ch > Développement durable > Instruments d'évaluation > Boussole bernoise du DD

2010: Boussole21 – version 3

En 2010, après avoir vu sa navigation sur Internet facilitée, une troisième version est mise en ligne. Plusieurs fonctions de l'interface web sont améliorées ou ajoutées afin d'enrichir les possibilités d'utilisation. Il est désormais par exemple possible de « dupliquer » et de « déléguer » les évaluations. La version allemande de Boussole21 est aussi mise en ligne.

4.2 LOGICIEL LIBRE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Un outil développé sous licence libre

Le plan stratégique 2007-2012 des systèmes d'information de l'Etat de Vaud annonce une « rationalisation technologique par une convergence vers des technologies standard et ouvertes (normes eCH, logiciels libres, ...) pour lesquelles l'Administration cantonale doit maintenir des compétences internes et autant que possible partagées avec les autres partenaires (cantons, communes, Confédération) ».

Dans cette perspective, le développement d'applications répondant aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs et la mutualisation des dépenses d'exploitation devrait permettre d'éviter que chaque collectivité publique investisse pour développer elle-même des solutions qui existent déjà ailleurs.

L'Etat de Vaud utilise ainsi déjà plusieurs logiciels libres pour différentes fonctions. Par exemple, TYPO3 - le système de gestion de contenu web qui fait tourner le site www.vd.ch - est un logiciel libre, de même que Cartoweb (www.cartoweb.org) pour la cartographie ou Tener (www.tener.ch) pour le suivi de la consommation énergétique des bâtiments par Internet.

Boussole21 est un logiciel libre, développé sous licence open source GPL de la CSI². Le choix de ce mode de développement était naturel puisque particulièrement en phase avec la philosophie, les principes de partage des connaissances et d'amélioration continue de Boussole21.

Boussole21 pourra ainsi être amélioré en fonction des retours d'expériences des utilisateurs, ces derniers pouvant dès lors contribuer par leur usage de l'outil à son développement et à son évolution. Plus il sera confronté à la réalité de terrain, plus les développeurs auront les moyens de renforcer sa pertinence et son utilité et d'ancrer solidement sa légitimité.

¹ En savoir plus : voir « Les logiciels libres dans l'administration cantonale » sur www.vd.ch/dsi

² La désignation Open Source (« code source libre » en français) s'applique aux logiciels dont la licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution, d'accès au code source, et de travaux dérivés (Encyclopédie Wikipedia). GPL de la CSI signifie General Public License (« Licence publique générale » en français) de la Conférence suisse de l'informatique.

Conservation des données

Lorsqu'une évaluation est effectuée, la conservation des données enregistrées est garantie par le système de sauvegarde de l'hébergeur du site internet www.boussole21.ch.

Sécurité et confidentialité

Toutes les informations que vous fournissez dans le cadre de Boussole21 sont strictement confidentielles.

Votre nom, prénom et les résultats de votre évaluation ne sont accessibles qu'avec votre compte utilisateur. Ni le webmaster, ni les administrateurs du site ne peuvent y accéder. Ainsi, aucune information ne peut être transmise à des tiers.

L'adresse email utilisée pour créer votre compte n'est en aucun cas transmise à des tiers. L'Unité de développement durable s'engage à ne l'utiliser que pour vous envoyer un nouveau mot de passe en cas de perte de celui-ci ou pour diffuser une information importante à l'ensemble des utilisateurs inscrits sur www.boussole21.ch (dans ce cas, l'adresse des destinataires du message est cachée).

Si vous déléguez l'accès à une évaluation aux administrateurs du site pour une analyse plus approfondie de vos données, ces données restent confidentielles. Les administrateurs s'engagent à ne pas conserver les données une fois l'analyse terminée, ni les transmettre à des tiers sans votre accord. Par contre, si vous transmettez vos informations à des tiers, celles-ci ne sont bien entendu pas couvertes par ces règles de confidentialité.





COLLECTION « JALONS »

- 1 Le développement durable au service des bâtiments, 2003
- 2 Construire un savoir-faire au service des bâtiments, 2004
- 3 Le CeRN de Bursins, du concours au chantier, 2004
- 4 Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud, 2006
- 5 Développement durable : 26 exemples concrets, 2009
- 6 Sméo Fil rouge pour la construction durable, 2009
- 7 Guide des achats professionnels responsables sur Internet, 2010
- 8 Boussole21: Evaluation de la durabilité des projets sur Internet, 2010

Texte original

Viviane Keller,
Cheffe de l'Unité de développement durable, Etat de Vaud
Valérie Brugger,
Cheffe de projet au sein de l'Unité de développement durable, Etat de Vaud
Gaël Gillibert,
Chef de projet au sein de l'Unité de développement durable, Etat de Vaud
Pascale Shwab,
Cheffe de projet au sein de l'Unité de développement durable, Etat de Vaud

Rédacteur

Jean-Noël Rochat, équiterre

Editeurs

Etat de Vaud, décembre 2010

Graphisme

Jalons 8 – Boussole21 : Evaluation de la durabilité des projets sur Internet
www.atelierpoisson.ch

Photos

Thierry Zufferey

Impression CADEV, Lausanne

Imprimé sur Cyclus (recyclé), offset, matt, blanc (ange bleu et cygne blanc),
100% vieux papier (intérieur), et Z-offset W label FSC-Mix (couverture)

Copyright

Unité de développement durable, Etat de Vaud.

Reproduction autorisée avec mention de la source, sauf à des fins commerciales.

BOUSSOLE21

ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES PROJETS SUR INTERNET

Destiné aux collectivités, entités publiques et entreprises privées, **BOUSSOLE21** permet l'évaluation de projets à l'aune du développement durable en mettant en évidence leurs effets positifs ou négatifs sur l'économie, la société et l'environnement, à court et à long terme et sur le plan tant local que global.

Elaboré par le Canton de Vaud avec le soutien de la Confédération, cet outil ne nécessite aucune connaissance spécifique en développement durable et peut être utilisé pour tout type de projet. **BOUSSOLE21** est une mine d'information sur le développement durable.

D'un usage simple, cet outil constitué de dix-neuf critères est essentiellement qualitatif. Il permet aux évaluateurs d'optimiser des projets selon leurs impacts, les risques de répercussions négatives et le potentiel d'amélioration. Les résultats de l'évaluation sont téléchargeables sous la forme d'un rapport complet illustré d'un graphique. Inscrit dans la démarche Agenda 21 du Canton de Vaud, **BOUSSOLE21** est accessible via le site www.boussole21.ch en français, en allemand et en italien.

AGENDA21

